



Congé pour PMA

Par Vero46

Bonsoir,

Je suis fonctionnaire dans l'éducation nationale et je dois me rendre à l'étranger pour un traitement en PMA (très éloigné de mon lieu d'exercice), traitement qui pourrait être prolongé sur plusieurs mois en cas d'échecs.

Existe-t-il des congés spécifiques pour ce type de démarche ?

Dois-je effectuer une demande de disponibilité ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement.